



Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/JC/ET

ARRETE N° 97/159
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules RUE DE CONCY ET RUE CAMBRELANG

Le DEPUTE-MAIRE de la ville d'YERRES,

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,

VU le Code de la Route, article R. 225, relatif au stationnement,

VU l'arrêté Inter Ministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT l'aménagement des bureaux de la Mission Locale, le déménagement des bureaux sera effectué rue de Concy de 9H à 16h30, le transfert sera effectué rue Cambrelang de 12H à 16H par les Transports MARTIN Z.I. rue Jean Jaurès 91830 EPINAY SOUS SENART - Tel : 01.60.47.32.00

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, **le 08 septembre 1997 de 9H à 16H30 pour le déménagement, et de 12H à 16H pour le transfert.**

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue de Concy (entre la partie comprise de la rue Gabriel Péri et la rue du Maréchal Juin), ainsi que rue Cambrelang (entre la partie comprise de la rue Charles de Gaulle et rue Jacques Bouty), sauf aux véhicules chargés des aménagements. Ces tronçons seront fermés.

Article 2 : Une pose de barrières sera effectuée par les soins des Services Techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le Sous-Préfet de l'Essonne chargée de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 05 septembre 1997

Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN

